



FORMATION « COACH MOBILITE A VELO »



Responsable pédagogique de la formation : Yannick LAMARQUE: y.lamarque.ext@ffc.fr
Responsable administratif de la formation : Gérald BIEN AIME : g.bien-aime@ffc.fr



FORMATION « COACH MOBILITE A VELO »

Le contexte national : En Septembre 2018 l'Etat a lancé le « *Plan vélo et mobilités actives* » avec pour objectif de tripler la part du vélo dans les déplacements quotidiens d'ici 2024. Dans la continuité de ce plan le dispositif Savoir Rouler à vélo (SRAV), à destination des 6/11ans a été lancé en avril 2019 avec la volonté de permettre aux jeunes qui rentrent en classe de 6^{ème} de maîtriser la pratique autonome et en sécurité du vélo. Dans cette continuité, le programme « *remise en selle* » poursuit les mêmes objectifs à destination du public adulte et fait notamment l'objet d'une prise en charge par des crédits d'Etat. Il y a donc un contexte très favorable concernant le développement du vélo comme outil de la mobilité quotidienne au niveau national.

La stratégie de la FFC : La Fédération Française de Cyclisme (FFC) entend participer pleinement à l'atteinte de ces objectifs fixés par l'Etat en structurant un réseau de coaches « *mobilité à vélo* ». Ces coaches pourront ainsi intervenir sur le sujet de la mobilité à vélo notamment auprès des collectivités locales, du secteur scolaire ou des entreprises qui souhaitent mettre en place un plan de mobilité pour leur salarié. Ces coaches seront aussi identifiés au niveau national par la FFC et seront mobilisés prioritairement pour des opérations en lien avec des partenariats nationaux, sur le sujet de la mobilité, que la FFC est en train de développer.

La FFC ouvre donc une nouvelle promotion de coaches « *mobilité à vélo* », à destination exclusive des éducateurs professionnels du cyclisme, licencié à la FFC. Cette formation vise un apport de compétences spécifiques sur le sujet de la mobilité à vélo.

Prérequis pour accéder à la formation :

- Être titulaire d'un diplôme d'État en lien avec le cyclisme (BEESAC, BPJEPS AC ou APT, DEJEPS, etc.)
- Être titulaire d'une licence FFC en cours de validité
- [Lien de pré-inscription](#)

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Les principales compétences développées dans cette formation :

- Connaître les enjeux de la mobilité à vélo et les dispositifs notamment "SRAV" et "Remise en selle" ;
- Être capable d'éduquer aux règles de circulation à vélo en ville et hors agglomération ;
- Vérifier et mettre en œuvre les conditions de sécurité à vélo ;
- Connaître l'univers juridique des différents secteurs d'intervention : Collectivité, Milieu Scolaire, Entreprise, etc.
- Élaborer une progression pédagogique permettant l'obtention du SRAV / Remise en selle en fonction des secteurs d'interventions (club, école, collectivité, entreprise)
- Animer des situations pédagogiques mobilité à vélo en milieu sécurisé et en circulation réelle ;
- Construire une offre commerciale adaptée au secteur d'intervention (collectivité, secteur scolaire, entreprise) autour de la mobilité à vélo ;
- Décliner et mettre en œuvre des formations fédérales à l'échelon territorial.



Ce qui est compris dans le tarif de la formation :

- L'accès à la plateforme Claroline et au 20h de formation à distance
- La participation à quatre visio-conférences (4x1h30) animées par le référent national « mobilité à vélo »
- Deux journées en présentiel
- Un suivi pédagogique individuel et un accompagnement sur le projet mobilité du stagiaire
- Une tenue « coachs mobilité à vélo » : casquette, polo et gilet haute-visibilité
- 1 livret « premiers secours, spécial vélo », des éditions VAGNON en collaboration avec la FFC
- 10 livrets « remise en selle », véritable vademécum de la mobilité vélo
- 25 livrets « Savoir Rouler à vélo »

Trame pédagogique :

- En formation à distance sur la plateforme claroline connect de l'INF
- Séquence 1 : Comprendre les enjeux actuels de la mobilité à vélo (documents à consulter)
- Séquence 2 : Le rappel du code de la route, les bonnes pratiques sur la voie publique et la sécurité à vélo (documents à lire, tutoriels à regarder)
- Séquence 3 : Élaborer une progression pédagogique SRAV et Remise en selle : (documents à lire, travail à réaliser)
- Séquence 4 : Les différents secteurs d'interventions & Construire des produits sur la mobilité à vélo
- Quatre visioconférences d'environ 1h30, au début et à la fin de la formation ainsi qu'une visioconférence dédiée à la technique de présentation, commercialisation du projet et une visioconférence spécifique sur le dispositif remise en selle et la présentation du diaporama

Dates de la formation :

- Inscription jusqu'au 30 octobre 2023
- Visio 1 de lancement, le 06/11 à 18h30
- Visio 2 le 13/11 à 18h30
- Présentiel à SQY les 21 et 22/11 (adresse : 1 rue Laurent Fignon 78180 Montigny-Le-Bretonneux)
- Visio 3 le 04/12 à 18h30
- Visio 4 de clôture, le 18/12 à 18h30
- Votre diplôme d'État en lien avec le cyclisme devra être chargé sur votre espace professionnel (carte professionnelle) avant le début de la formation.

L'intérêt de la formation :

- Acquérir les compétences pour évoluer dans l'univers de la mobilité à vélo
- Être accompagné par des cadres nationaux dans l'élaboration d'un projet mobilité
- Être identifié au niveau national en tant que « Coach Mobilité à vélo » pour être prioritairement mobilisé sur des actions en lien avec des partenariats nationaux
- Comprendre l'univers de la mobilité à vélo pour proposer ses services à des collectivités locales, écoles, entreprise
- Disposer d'outils pédagogiques clés en main (livret, quiz, infographie) pour élaborer un produit mobilité
- Disposer d'une tenue officielle de « coachs mobilité à vélo » pour être identifié et reconnu dans ses actions.



L'INF se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de stagiaires est insuffisant ou si le règlement sanitaire dû à la COVID-19 l'y oblige (en cas d'annulation : Si vous vous êtes inscrits et avez payé cette formation, vous serez prioritaire sur la prochaine ou nous vous rembourserons à votre convenance).

Pour toute annulation de votre part sans motif valable avant le lancement de la formation (justificatif à fournir) : 100 € seront gardés pour vos frais administratifs. Pour toute annulation après le lancement de la formation, aucun remboursement ne sera effectué

TARIF DE LA FORMATION : 250€